

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Viviane BIANCARELLI**  
**AU NOM DU GROUPE des Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche**

**OBJET :**      **Maintien du service public postal en Corse**

Monsieur le Président,

De nouveau, nous sommes contraints de revenir sur le dossier de la Poste et du maintien du service public postal sur notre île.

Depuis le début de la mandature, nous sommes intervenus à plusieurs reprises afin d'exprimer notre vive opposition aux réformes que la Poste applique et qui nuisent tant aux usagers qu'aux salariés de l'entreprise.

En juillet dernier, nous déposons une motion pour le maintien des activités du bureau de Poste de Figari. Suite à son adoption, le directeur régional de la Poste nous avait assuré de sa volonté de préserver les emplois et la qualité du service dans l'extrême sud.

Par la suite, constatant que la Poste continuait à appliquer sa politique de restructuration, nous déposons, avec l'ensemble de la majorité, une motion demandant un moratoire en assurant l'arrêt immédiat et vous mandatant auprès du directeur régional de la Poste afin d'organiser une concertation entre les élus, la direction de la Poste et les syndicats afin de garantir le développement d'un véritable service postal en Corse.

La direction régionale s'est alors fait le relais de la direction nationale pour présenter le contrat de présence postale territoriale 2011-2013 et souligner, dans ce cadre le renforcement du rôle des CDPPT.

Certes. Pourtant, les faits sont bien peu rassurants. A Sartène, après avoir annoncé la suppression du poste de receveur, la direction, sous la pression de la population et des élus, déclare maintenir **temporairement** l'actuel receveur dans un poste de *responsable*. Par ailleurs, la presse dénonçait le 22 mars dernier, la désorganisation totale de l'accueil dans les agences postales des Deux Sevi. En termes de concertation et de préservation de la qualité de service, il nous semble qu'il est possible de faire mieux.

Dans ces conditions, pouvez-vous, Monsieur le Président, nous informer de la réalité de la concertation entre la Collectivité Territoriale et la direction de la Poste et du réel engagement de cette dernière à maintenir un service postal de qualité pour les usagers et à garantir les bonnes conditions d'emploi et de travail de ses salariés ?

Je vous remercie.

